

délibération :
D_2018_2_7

L' an deux mille dix huit , le vendredi 09 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 06 Février 2018

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 19

**Objet : Acquisition de parcelles
boisées La Font des Quatre
Francs**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Claude Arvenne, propriétaire de parcelles boisées attenantes à la source de la font des Quatre Francs, a proposé à la commune de vendre pour 28 990 m² de parcelles boisées pour un montant de 5 000 €, hors frais de notaire.

Cette acquisition permettra à la commune d'être propriétaire de la source et de posséder du foncier afin de recréer des chemins de randonnées.

Considérant que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'achat par la commune à Monsieur Claude Arvenne des parcelles cadastrées B805, B813 B817, B8641, B642, B643, B645, B646 et B647, situées au nord-est de la commune, d'une surface de 28 990 m², au prix forfaitaire de 5 000 € ;
- **DECIDE** le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les éventuels frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de la commune.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/02/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 3 MARS 2018

Le Maire,
Michel CARTERET

